



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Unité Inter-départementale Drôme-Ardèche**

**Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées**

**Référence :** 20200817-RAP-DACA00585

<b>Nom et adresse de l'établissement contrôlé</b>	<b>Code DREAL</b>
SAS Granulats Vicat lieu-dit « L'Ile Fournèse » et « Calvier » à Pierrelatte.  <u>Siège social</u> : 4, Rue Aristide Bergès – Les Trois Vallons 38 080 L'Isle d'Abeau SIREN : 768 200 255	S3IC 0061.00690 Priorité <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input checked="" type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO/ IED <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED

**Activité principale :** Ancienne exploitation de carrière en eau

**Date du contrôle :** 08/09/2020

**Inspecteur :** Eric CHARMASSON

**Type de contrôle**

<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée
<input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle

**Circonstances du contrôle**

<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL	<input type="checkbox"/> Plainte
<input type="checkbox"/> Incident/Accident	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Récolement partiel de la carrière suite à la notification de fin de travaux du 09/04/2020.

**Thèmes du contrôle** Remise en état de la carrière (plans d'eau et agricole)

**Principales installations contrôlées**

Les 3 plans d'eau remis en état et parcelle agricole

**Référentiel du contrôle**

- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°08-5382 du 28 novembre 2008
- Arrêté complémentaire n°2013296-0009 du 23 octobre 2013 modifiant les conditions de remise en état de la carrière.

**Personnes rencontrées et fonctions**

<b>Nom</b>	<b>Société</b>	<b>Qualité</b>
M. Patrick Sahy	SAS Granulats Vicat	Chef de secteur
M. Sébastien Poirier	SAS Granulats Vicat	Animateur QSE
M. Jean-Marc Langlois	SAS Granulats Vicat	Responsable d'exploitation
M. Mohamed Bentahar	SAS Granulats Vicat	Chef de carrière
M. Louis Besson	SATMA	Chargé d'études en alternance

<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant
Copies DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Subdivision 4 <input type="checkbox"/> Autre :

## I – Synthèse de la visite et des constatations

### **I. Objet de la visite :**

Le 09 avril 2020 la préfecture de la Drôme a reçu de la SAS Granulats Vicat la notification partielle de fin de travaux de sa carrière située aux lieux-dit « Iles Fournèse » et « Calvier » à Pierrelatte. Cette remise en état de carrière est composée de trois plans d'eau et d'une parcelle agricole.

### **II. Situation administrative et historique de la carrière :**

La SAS Granulats Vicat a été autorisée par l'arrêté n°08-5382 du 28 novembre 2008 pour ses activités d'exploitation de carrière de sables et graviers en eau et pour ses installations de traitement des matériaux, sur une superficie de 36 ha 05a et jusqu'au 31 juillet 2014.

Les conditions de remise en état de cette carrière ont été modifiées par l'arrêté complémentaire n°2013296-009 du 23 octobre 2013.

L'exploitation de la carrière a été autorisée jusqu'au 31 juillet 2014. La remise en état de la carrière consistait à créer 3 plans d'eau et deux parcelles agricoles.

Le premier secteur agricole concerne la présente demande d'abandon et le second secteur nécessitera le remblaiement d'un plan d'eau au Sud-Est de la carrière qui n'est pas finalisé mais qui a été repris dans la demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'exploitation déposée le 29 avril 2019 et jugée complète et régulière le 22 avril 2020.

Un premier dossier de cessation partielle d'activité a été déposé le 22 février 2016. Celui-ci nécessitait des compléments mais était aussi liée à la demande de renouvellement et d'extension de la carrière qui a été reportée du fait de la non compatibilité de l'extension avec le PLU de la commune de Pierrelatte.

Ceci explique l'avancée de la remise en état naturelle et le fait qu'il y a déjà eu 4 cycles de cultures de luzerne sur la parcelle agricole.

### **III. Modalités de remise en état :**

Les prescriptions de remise en état des terrains sont fixées par l'article 8 de l'arrêté modifié n°08-5382 du 28 novembre 2008 :

*« L'objectif final de la remise en état vise à obtenir trois plans d'eau à vocation écologique et des surfaces agricoles.*

*En dehors des modalités particulières définies dans l'annexe relative aux garanties financières, la remise en état sera conduite suivant la méthode définie ci-après :*

- terrassement des berges et talus en pente douce,*
- régalage et engazonnement de la terre végétale en bordure du plan d'eau,*
- création des chemins d'accès et de circulation,*
- remblayage total du plan d'eau créé au sud-est de la carrière et d'un secteur situé à proximité de la haie conservée au sud-ouest de la carrière afin de restituer des surfaces agricoles,*

– remblayage partiel des plans d'eau afin de réaliser des zones de hauts-fonds et des îlots. Par ailleurs, la plate-forme située au nord du site restera dédiée aux activités de traitement et de stockage de matériaux. Le plan d'eau présent à l'intérieur de cette emprise sera totalement remblayé.

Le plan et les schémas relatifs à la remise en état sont joints en annexes au présent arrêté. Le plan de remise en état joint en annexe 3 de l'arrêté préfectoral n° 08-5382 du 28 novembre 2008 est remplacé par le plan de remise en état annexé au présent arrêté ».

### **III. Localisation**

Les parcelles cadastrales concernées par la demande d'abandon partiel sont listées en annexe I du présent rapport .

La surface remise en état naturelle et sous forme de plans d'eau est de 18 ha 45 a 81 ca et celle en agricole de 4 ha 00 a 82 ca.

### **IV. Visite du site :**

Le plan de réaménagement des plans d'eau a été fixé dans l'annexe de l'arrêté complémentaire n°2013296-0009 du 23 octobre 2013 (voir annexe II).

La forme des plans d'eau et la surface agricole est légèrement différente du plan de l'arrêté du 23 octobre 2013 (voir comparatif en annexe II) mais les objectifs sont globalement respectés.

Les plans d'eaux et leurs abords ont évolué de façon naturelle et depuis 4 ans la végétation s'est développée : voir photos des différents plan d'eau en annexe III (plan d'eau Nord, Central, Sud et parcelle agricole).

### **V. Avis suite à la remise en état**

Madame Marie-pierre Mouton, Maire de la commune de Pierrelatte a émis, le 17 décembre 2014, un avis favorable sur la remise en état réalisée par la société Granulats Vicat dans le cadre du dossier initial. Une remarque portait sur la végétalisation du plan d'eau Sud qui n'était pas finalisée mais qui a fait l'objet de plantations en 2015 (micocouliers, saules pleureurs et sophoras).

Monsieur Max Soulat, propriétaire des parcelles section AK n°68, 69, 161 et 159 a émis le 1<sup>er</sup> avril 2019, un avis favorable sur la remise en état réalisée par la société Granulats Vicat.

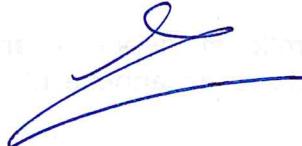
Les autres parcelles concernées par la remise en état sont la propriété de la société Granulats Vicat.

La Chambre d'agriculture a été consultée le 3 juin 2020 sur la remise en état de la carrière de la société Granulats Vicat et a émis le 29 juin 2020 un avis favorable.

## II – Proposition de suites

Les terrains de la carrière objet de la demande d'abandon respectent globalement les conditions de remise en état prévues dans l'arrêté n°08-5382 du 28 novembre 2008 modifié par l'arrêté n°2013296-009 du 23 octobre 2013.

Conformément à l'article R. 512-39-3 du code de l'environnement, il est proposé le procès-verbal de récolelement ci- joint dont une copie sera adressée à la société Granulats Vicat, aux propriétaires et au maire de la commune de Pierrelatte.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Le 10/09/2020	Le 10/09/2020	Le 11 sept 2020
L'inspecteur de l'environnement	La cheffe de la subdivision carrières	Le chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche Pour le directeur
		
Eric CHARMASSON	Catherine MASSON	Gilles GEFFRAYE

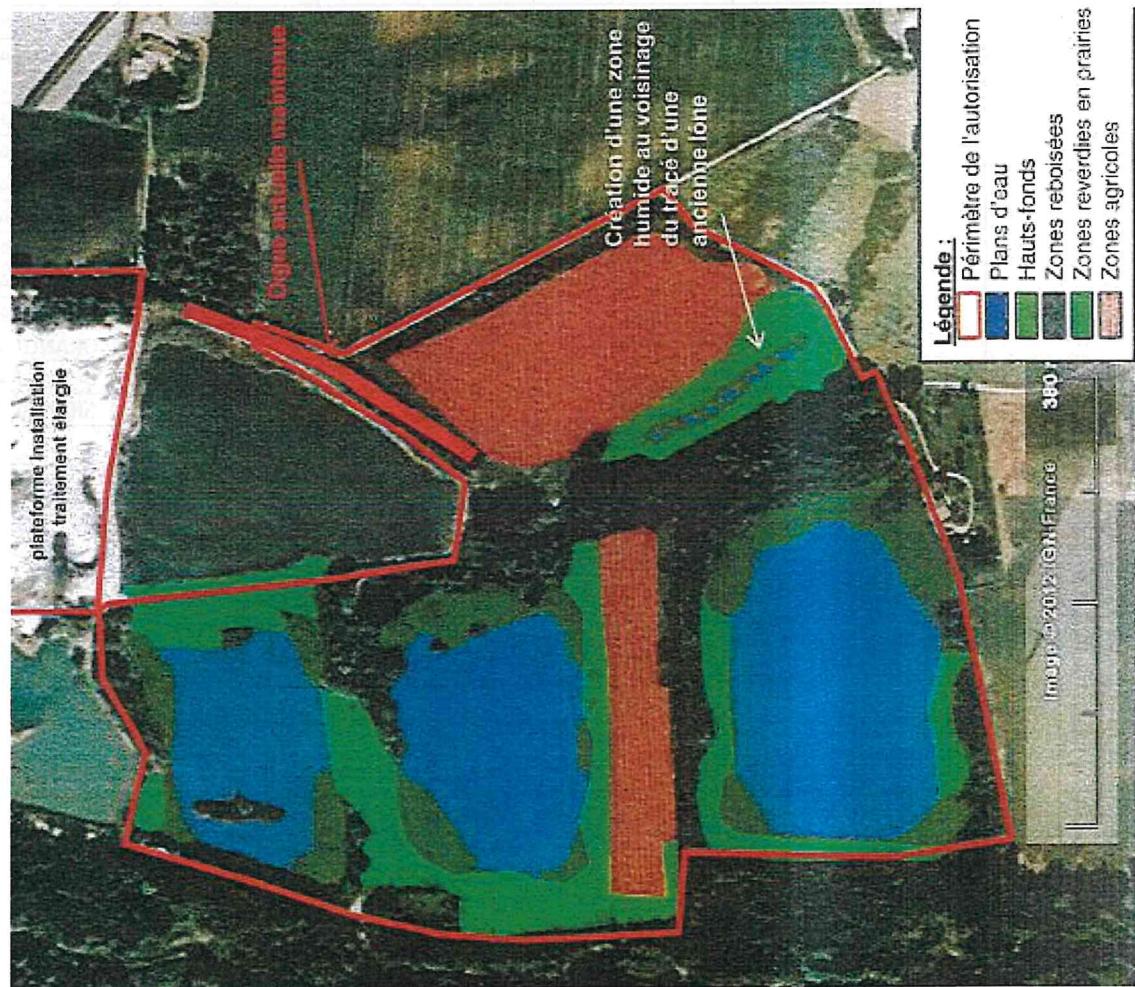
ANNEXE I

COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SUPERFICIE CONCERNEE (m <sup>2</sup> )	REMISE EN ETAT ECOLOGIQUE (m <sup>2</sup> )	REMISE EN ETAT AGRICOLE (m <sup>2</sup> )	PROPRIETAIRE
PIERRELATTE	AK	39 pp	745	376	369	GRANULATS VICAT
		60	2 935	2 935		GRANULATS VICAT
		61	1 555	1 555		GRANULATS VICAT
		63	735	735		GRANULATS VICAT
		66	6 920	6 920		GRANULATS VICAT
		67	7 830	7 830		GRANULATS VICAT
		68	5 420	3 141	2 279	SOULAT Max
		69	8 425	1 370	7 055	SOULAT Max
		73	2 000	1 861	139	GRANULATS VICAT
		74	9 810	9 810		GRANULATS VICAT
		75	3 970	3 935	35	GRANULATS VICAT
		76	7 080	7 080		GRANULATS VICAT
		77	6 900	6 900		GRANULATS VICAT
		79 pp	22 478	22 478		GRANULATS VICAT
		80	4 140	4 140		GRANULATS VICAT
		81	6 370	6 370		GRANULATS VICAT
		82	15 510	15 510		GRANULATS VICAT
		150	1 106	883	223	GRANULATS VICAT
		154	810	810		GRANULATS VICAT
		155	9 105	9 105		GRANULATS VICAT
		156	739	84	655	GRANULATS VICAT
		157	5 694	4 629	1 065	GRANULATS VICAT
		158	1 030	495	535	GRANULATS VICAT
		159	7 242		7 242	SOULAT Max
		160	122	64	58	GRANULATS VICAT
		161	21 148	721	20 427	SOULAT Max
		162	1 836	1 836		GRANULATS VICAT
		163	1 705	1 705		GRANULATS VICAT
		164	53 779	53 779		GRANULATS VICAT
		165	997	997		GRANULATS VICAT
		166	915	915		GRANULATS VICAT
		167	629	629		GRANULATS VICAT
		168	2 183	2 183		GRANULATS VICAT
		169	228	228		GRANULATS VICAT
		170	2 247	2 247		GRANULATS VICAT
		172	325	325		GRANULATS VICAT
pp = pour partie		Total	224 663 m <sup>2</sup>	184 581 m <sup>2</sup>	40 082 m <sup>2</sup>	

## ANNEXE II

Remise en état prévue dans l'arrêté du 23 octobre 2013

Plan de remise en état partielle du dossier d'abandon

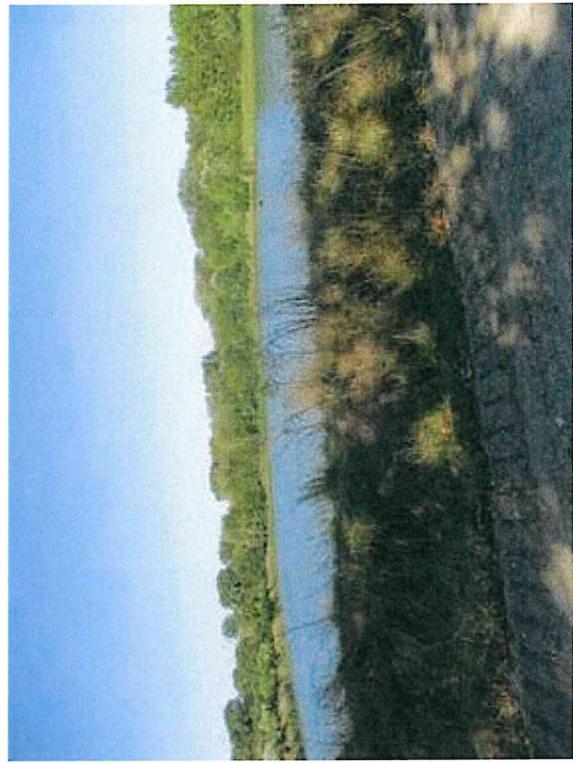


ANNEXE PHOTOGRAPHIQUE

Plan d'eau Nord avec îlot



Plan d'eau central



Parcelle agricole en culture



Plan d'eau Sud

